

INFOS MDPH11

Lettre d'information de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Aude

N° 1 – avril 2020

Edito de Catherine Roumagnac, Directrice de la MDPH de l'Aude :

« Avec la crise sanitaire liée au Covid 19, la MDPH a adapté le fonctionnement de ses services afin de poursuivre son activité et de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. L'action et la mobilisation sans faille des agents et des chefs de service ont largement contribué à la réussite de ces adaptations.

Le partenariat fonctionne toujours de façon aussi fructueuse, que ce soit avec les associations gestionnaires d'ESMS, les représentants des usagers, les institutions, les organismes sociaux, les organismes tutélaires, ..., et c'est un vrai soutien pour la MDPH !

Je vous remercie tous chaleureusement et vous félicite pour votre implication magnifique dans cette période si étrange, pour nous et nos publics ! De tout cela, nous sortirons plus forts, avec de nouvelles modalités de travail et de partenariat, toujours plus efficaces et réactifs! »



Plan de continuité d'Activité des Services de la MDPH11 pendant la période de confinement :

Direction p. 2

Service AGD p. 3 et 4

Service EMS p. 5

Service AG p. 6

Retour sur les Assises du
Handicap p.7

LA DIRECTION DE LA MDPH

L'activité de la MDPH est maintenue depuis le 16 mars et ce, pendant toute la période de confinement.

Les membres de la Direction sont en télétravail sauf la chef de service AGD présente au siège depuis le 23 mars.

5 à 6 agents au plus travaillent au siège de la MDPH pour

- ✓ la gestion des courriers
- ✓ dossiers papier avant dématérialisation
- ✓ gestion des demandes arrivées via l'outil de téléservice
- ✓ envoi des notifications de CDAPH aux usagers.

Catherine Roumagnac est en lien direct avec Mme Sandragne pour un point quotidien sur l'activité de la MDPH et avec M. Fournier, DGS du Département.

En contact avec les partenaires de la MDPH : Directeurs des ESMS, DG associations gestionnaires des établissements, ARS DD et Région, CAF, MSA, CPAM, EN, CD référent ASE, DAST et Autonomie, associations représentant les usagers.

En communication avec la CNSA, les Directeurs de MDPH via le réseau CNSA et l'association des Directeurs de MDPH.



source MDPH11

Une réunion de direction MDPH par visioconférence est organisée chaque mardi après-midi. Les points hebdomadaires programmés entre la Directrice et chaque membre de la direction sont réactivés en visioconférence également.

Un point est fait par les chefs de service de façon hebdomadaire sur l'avancée du traitement des dossiers et le suivi des délais.

Activité chiffrée du 23 mars au 17 avril :

la MDPH a reçu 469 dossiers papier (diminution de moitié par rapport à l'activité d'avant confinement) et 43 dossiers saisis en ligne.

876 dossiers ont été scannés, 745 dossiers instruits, 1057 dossiers programmés en CDAPH, 37 RAPO traités, 972 dossiers présentés en CDAPH et 1060 dossiers évalués (activité quasiment identique à celle d'avant confinement).

Actions avec les partenaires

Le Comité Départemental Ecole Inclusive s'est tenu en visioconférence le vendredi 3 avril, avec l'EN et l'ARS : un point a été fait sur les dossiers en cours et en vue de la rentrée de septembre.

Chaque mardi après-midi, une audioconférence est organisée par l'ARS Région à laquelle sont conviés les Départements et les MDPH pour faire le point sur les dernières recommandations nationales et leur mise en œuvre.

Le recensement des situations d'enfants suivis par l'ASE est achevé et actualisé en lien avec le référent ASE du CD.

Création le 2 avril d'un numéro vert 0 800 08 63 11 pour l'écoute psychologique des PH et de leurs aidants, et le repérage des situations difficiles : cette ligne est tenue par les psychologues des associations partenaires. Plusieurs situations ont été repérées comme devant faire l'objet d'une intervention de la MDPH.

Une idée venue d'un autre département a été proposée aux ESMS et a soulevé l'enthousiasme : il s'agit pour les ESMS d'envoyer des dessins et des écrits aux personnes âgées accueillies dans des EHPAD du département.

L'organisation de la CDAPH a été anticipée dès le 9 mars et actée par une délibération votée de façon dématérialisée par les membres de la CDAPH le 16 mars et signée par Mme Sandragne, Présidente de la CDAPH le 17 mars. La loi du 23 mars 2020 relative à l'urgence sanitaire a été déclinée par les ordonnances du 25 mars dont l'une prévoit le fonctionnement de la CDAPH.

SERVICE ACCUEIL GESTION DES DROITS

Les activités du service sont maintenues pendant le confinement.

Les agents ont été accompagnés pour leur connexion en télétravail, à IODAS/GED afin d'être tous opérationnels.

Plusieurs ordinateurs portables ont été mis à disposition des agents de la MDPH par le Département.

La répartition de la charge de travail au siège et en télétravail est organisée par la chef de service qui garde le contact avec les agents par téléphone, mail et/ou visioconférence très régulièrement.



« VUE DE MA
FENETRE »...

reflète la beauté
des paysages de
l'Aude !

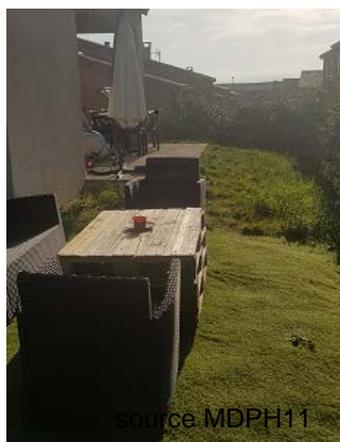
Une idée qui crée du lien

Un échange de photos entre les agents MDPH confinés chez eux : voilà la bonne idée proposée par Virginie Brus, chef du service AGD !

De nombreux agents ont répondu à l'appel pour partager la vue qu'ils avaient depuis leur nouveau bureau.

Ces très belles photos illustrent notre Lettre MDPH et donnent à voir la variété et la beauté des paysages audois ! Merci pour ces beaux cadeaux !!!

Des photos de réalisation de masques de protection et de gâteaux ont suivi... on se retrouve bientôt pour y goûter ?



Pôle Accueil Instruction

Accueil téléphonique

le standard 0 800 77 77 32 a été renvoyé vers 3 numéros d'agents travaillant depuis leur domicile.

Les agents sont attentifs aux difficultés des personnes en situation de handicap pendant le confinement : ce repérage est adressé par liens tél et mail via IODAS vers les travailleurs sociaux et le secrétariat Evaluation du service EMS pour attribution et suites à apporter.

Boite mail

Traitement quotidien par les agents d'accueil et la secrétaire de direction en télétravail.

Traitement du courrier et des dossiers reçus (dossiers papier et dossiers saisis en ligne) au siège de la MDPH : un agent récupère chaque matin, du mercredi au vendredi, le courrier au CD et le traite au siège MDPH, rapporte le courrier chaque soir au CD pour envoi.

Complétude

La vérification de la complétude des dossiers entrants est effectuée par deux agents présents au siège de la MDPH. Ces agents instruisent également certains dossiers incomplets à suivre après le confinement.

Scan

Ces agents scannent tous les dossiers pour alimenter les instructeurs en télétravail et réalisent toutes les impressions.



source MDPH11

Adaptation des conditions de recevabilité des dossiers

En raison des contraintes liées au confinement, les conditions de recevabilité des dossiers sont assouplies en fonction de la problématique rencontrée par l'utilisateur.

Ces dossiers sont tracés et devront être régularisés à la fin du confinement.

Pôle Programmation

Programmation des dossiers enfance et adultes en CDAPH par les agents dédiés (secteur adulte) et secrétaires de commission (dossiers enfance et PCH) par télétravail.

Présentation des dossiers en CDAPH le jeudi matin en visioconférence.

Traitement des suites de la CDAPH : **correction** de l'ODJ en télétravail, **édition** des notifications et envoi des notifications au siège MDPH le vendredi (matin pour l'enfance, après-midi pour les adultes, afin d'éviter le plus possible le nombre d'agents présents au siège simultanément).

Maintien des liens avec les familles, les enseignants référents, les psychologues scolaires : secrétaires de commission et agents instructeurs en télétravail.

Communication entre agents, avec l'éducation nationale, partenaires, en visioconférence et téléphone ou mails pour favoriser les échanges et maintenir les liens au sein des équipes.

SERVICE

EVALUATION MEDICO SOCIALE

Les missions du service sont maintenues en télétravail.

Les agents ont été accompagnés pour la connexion en télétravail, à IODAS/GED/visioconférence : tous les évaluateurs sont connectés et opérationnels.

Tutoriels

créés à la demande pour toute question ou problème informatique : retrouvez ces outils sur le serveur de la MDPH.

Pour la « petite histoire », la CNSA nous a demandé le tuto sur l'organisation de la CDAPH par visioconférence !

Les Equipes Pluridisciplinaires

sont organisées par visioconférence en lien avec les secrétaires de commission, les évaluateurs et les partenaires MDPH dont l'Education Nationale et le Service Public de l'Emploi.

L'évaluation des dossiers se fait en télétravail avec accès à GED IODAS et visioconférence.

Le relai des informations régulières en direction des agents a été formalisé, notamment sur les précisions complémentaires

attendues par les membres de la CDAPH quant aux évaluations.

Le nettoyage de la base de données IODAS (doublons, procédures non fermées, ...) est poursuivi.



Les VAD et convocations médicales ont été suspendues, et compensées par un lien téléphonique avec les usagers.

L'accompagnement des personnes de retour à domicile en lien avec les SAAD/SIAD et les ESMS est organisé par les évaluateurs.

Les dossiers critiques, droits AEEH et compléments pour les familles d'enfants de retour à domicile après fermeture des IME/ITEP sont également tracés et étudiés.

SERVICE

ADMINISTRATION GENERALE

Le service poursuit, en télétravail, la gestion des **ressources humaines** et procède à l'envoi hebdomadaire de l'état des effectifs en lien avec les employeurs : CD, AFDAIM, APAJH 11, Espoir de l'Aude, USSAP-ASM, DDCSPP, EN.

Poursuite du travail sur les **procédures IODAS**, en lien avec CD/COGITIS également.

Gestion du nouveau **SI MDPH**, des suites à apporter et des liens avec CD/COGITIS, CAF et CNSA : une réunion en audioconférence par mois, la dernière a eu lieu le 24 mars et la prochaine est prévue le 28 avril.

Mise en place d'un suivi des dossiers PCH nouveau SI en lien avec les usagers et le service ASG du CD.

Gestion du **budget MDPH** et des mandats pour les factures prioritaires et liens avec la paierie.

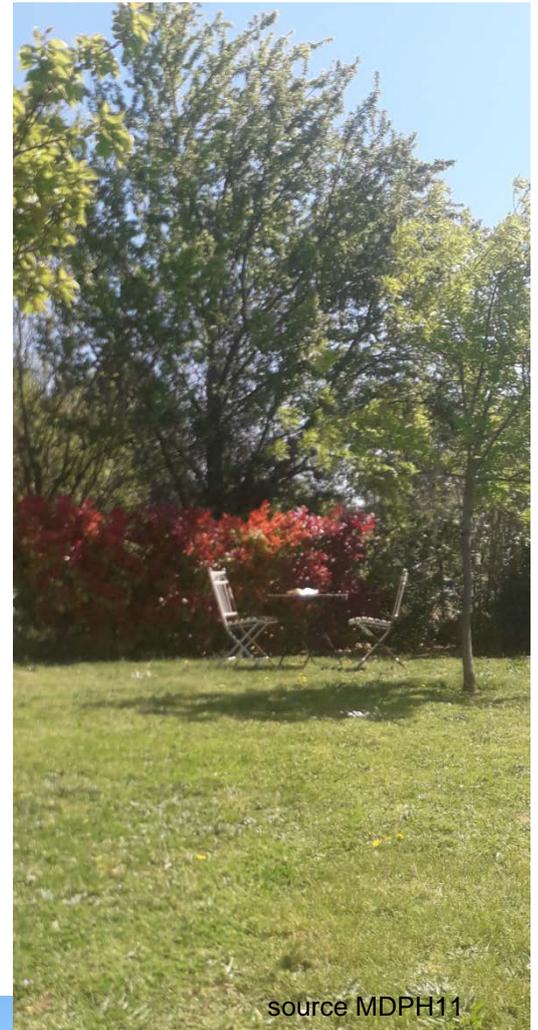
Gestion de la **Commission Exécutive** du GIP-MDPH.

Gestion de la **Commission Plans d'Accompagnement Global**, des PAG en cours (suites à apporter) et de la commission IME (par mail) et des suites à apporter.

Traitement de la boîte mail dédiée rat@alde.fr

Gestion **Via Trajectoire/ESMS**.

Liens partenariaux MDPH pour les dossiers individuels : avec la CAF, la MSA, la CPAM, l'ASG.



source MDPH11



source MDPH11

Les Assises du Handicap 2020 comme si vous y étiez !

cliquez sur les liens suivants :

[Assises du Handicap 1ère partie](#)

[Assises du Handicap 2ème partie](#)



Crédit Photo M.A

MDPH DE L'AUDE

**18 RUE DU MOULIN DE LA SEIGNE
11 855 CARCASSONNE CEDEX 9**

TÉLÉPHONE 0800 77 77 32

de 9 à 12h et de 13h30 à 17h pendant le confinement

E-MAIL :

mdph@aude.fr

**Visitez les pages et les infos
MDPH11 sur le site aude.fr :**

[Faire face à mon handicap](#)

[La MDPH de l'Aude](#)

[La MDPH11 est à votre écoute](#)

[Actualités COVID 19](#)